

6^{ème} CONFERENCE INTERNATIONALE SUR LA POPULATION AFRICAINE

Ouagadougou du 05 au 09 décembre 2011-10-11

Séance 12.03

Sous thème : genre, sexualité et vulnérabilité

**Thème : LE HARCELEMENT SEXUEL EN MILIEU UNIVERSITAIRE :
CAS DE L'UNIVERSITE MARIEN NGOUABI AU CONGO
BRAZZAVILLE**

Par

Prisca Rolande Miyouna

**Centre d'Etudes et de Recherche sur les Analyses
et Politiques Economiques (CERAPE)
BP 15031 Brazzaville Congo
E-mail : kaprismith@yahoo.fr
cerape_congo@yahoo.fr**

Tel : 00242 547 21 28 / 00242 576 08 52

Résumé

En milieu universitaire les relations sont souvent compromises par la violence sexospécifique dont sont victimes les étudiantes (Keane J. Shore, 2003). Il arrive que, les enseignants et les étudiants entretiennent des relations de nature conflictuelle ; et de ces conflits naissent des perturbations au sien de la structure scolaire. Au Congo, le harcèlement sexuel en milieu universitaire se nomme "Notes sexuellement transmissibles" (Poaty-Mokondzhy 2007). Et constitue un handicap pour les performances des étudiants et sur le fonctionnement de l'université. Cette communication a pour objectif général d'analyser les relations enseignants/étudiantes à l'université, facteur qui conditionne les performances scolaires des étudiants au sein de l'université. L'enquête menée auprès des étudiants révèle que 31% des étudiantes ont été victimes du harcèlement sexuel et se sont vu attribuer les mauvaises notes. Les témoignages recueillis auprès de certains chefs de département lors des entretiens confirment les réponses données par les étudiants sur l'attribution les notes imméritées.

Introduction

Dans toute collectivité humaine les acteurs sociaux sont en interaction continue. Dans cette relation interactive, il existe plusieurs types de relations pouvant être d'ordre conflictuel ou intégrationnel. En milieu universitaire, il arrive que, les enseignants et les étudiants entretiennent des relations de nature conflictuelle ; et de ces conflits naissent des perturbations pouvant engendrer le déséquilibre au sien de la structure scolaire.

Dans le cadre de l'enseignement supérieur, certains enseignants harcèlent les étudiantes. Les libertés académiques sont superbement ignorées non seulement dans la population, mais même au sein de la communauté académique elle-même (A. Mbata Betukumesu, 2005). Cette ignorance constitue un grand handicap sur les résultats des étudiants en général et sur le fonctionnement de la structure universitaire en particulier. Sujet autrefois tabou, le

harcèlement sexuel dans le milieu universitaire, sort de plus en plus de l'ombre ces dernières années. Sans doute du fait de son ampleur et de ces conséquences sur les résultats des victimes. Ce comportement abusif n'était pas considéré comme un problème grave depuis ces deux dernières décennies. Le harcèlement sexuel était en effet mal défini et ne donnait en général lieu à aucune protection juridique un peu partout dans le monde. Ce qui est encore le cas au Congo. Il est pourtant de plus en plus nécessaire que les hommes et les femmes, les employeurs et les travailleurs, les juristes, les avocats et les juges en sachent la définition, les manifestations et les conséquences déplorables, afin que l'université ne devienne pas un enfer pour certain(e)s. Au Congo, le harcèlement sexuel en milieu universitaire se nomme "Notes sexuellement transmissibles"(Poaty-Mokondzhy 2007). En effet, le développement n'est possible que lorsque les relations enseignants étudiantes et le progrès des connaissances ne sont pas bridés. Malheureusement ces relations sont souvent compromises par la violence sexospécifique dont sont victimes les étudiantes dans le milieu universitaire (Keane J. Shore, 2003). Le harcèlement sexuel dans les milieux universitaires et scolaires se manifeste par des regards, des insinuations, des propos malsains, des propositions de rencontre, des familiarités indésirables, de plaisanteries déshonorantes, des blagues, voire des agressions sexuelles.

Le harcèlement sexuel est un délit consistant à profiter d'une situation hiérarchique pour imposer à quelqu'un des faveurs sexuelles, Son auteur peut être un formateur, employeur, un cadre, un consultant chargé du recrutement, un client de l'entreprise mais aussi un collègue de la victime. Le harcèlement sexuel peut prendre des formes diverses : chantage à l'embauche ou à la promotion, menaces de représailles en cas de refus de céder à des avances sexuelles. Victime ou agresseur, les deux sexes sont concernés et le harcèlement sexuel peut avoir des conséquences sur la formation, la carrière, les conditions de travail et la santé psychologique de la victime.

Plusieurs étudiantes de l'université déplorent le fait que certains professeurs semblent exercer leur métier seulement pour leur gain et oublient leur mission, celle d'enseigner, de transmettre le savoir et de servir de modèle à la jeune génération. En effet, les étudiantes rencontrent de nombreuses difficultés lors des devoirs, des examens et concernant les cours. Mais le harcèlement sexuel ne concerne pas seulement les enseignants, les étudiantes de même ont leur part de responsabilité.

Actuellement l'habillement des étudiantes souvent extravagant et sexy pousse certains enseignants à adopter un nouveau comportement, celui de harceleur. Ce comportement au départ individuel car étant le fruit d'une production psychologique, acquiert en s'extériorisant une force nouvelle de type à modifier le comportement de l'étudiante, contrainte d'accepter ou de rejeter les propos de l'enseignant.

Les femmes ne sont pas les seules à être victimes du harcèlement sexuel dans le milieu universitaire, les hommes sont également harcelés.

Certaines étudiantes harcèlent leurs professeurs masculins pour obtenir une bonne note et aussi pour d'autres raisons comme par exemple, la satisfaction des désirs sexuels, ou encore la pauvreté économique. Ceci se manifeste par leur manière de se comporter pendant les cours (langage, agitation en perturbant quelque fois les cours pour plus attirer l'attention de ce dernier, la manière de parler à l'enseignant. Les causes du harcèlement sexuel sont souvent attribuées au mode vestimentaire des étudiantes, c'est aussi un problème de mentalité qui

laisse l'enseignant dans l'embarras. C'est de là que découle le terme souvent utilisé par les enseignants « *quelque chose qui te dit : mange moiééééééh* ». Ceci veut simplement dire l'étudiante, par ses gestes véhicule une doléance auprès de l'enseignant que je veux vraiment de toi (sous forme d'une supplication). C'est ce style d'argument qui amène certains étudiants à considérer le harcèlement que subissent les filles comme le juste châtiment. D'autres par contre, avant l'affichage des notes, proposent de l'argent à l'enseignant, dans la majorité de ces cas, ce dernier refuse de l'argent en imposant des rapports sexuels. D'autres par contre, adressent les lettres d'amour aux enseignants ou encore au bas de la page de leur copie d'examen. Ici, c'est l'étudiante qui veut avoir quelque chose auprès de l'enseignant pour négocier sa note, son passage ou d'autres faveurs en utilisant son corps comme élément d'échange. C'est ce qu'on appelle la corruption sexuelle. L'université devient alors un marché où l'on n'échange le sexe contre la note ou vice versa. Et, ceci a une influence non seulement au niveau des étudiantes qui ne sauraient se défendre mais aussi sur la conscience de l'enseignant qui se voit détourner de sa mission, celui de transmettre les connaissances et la morale.

Contrairement à d'autres universités africaines, au Congo les enseignants dans l'enseignement supérieur sont en général des hommes, la femme est quasi-inexistante. En considération des mœurs socioculturelles congolaises, les étudiants sont épargnés du harcèlement sexuel, au contraire, certains d'entre eux sont des intermédiaires « Sissi Selengué » entre l'enseignant et l'étudiante.

Dans les mœurs congolaises, les femmes âgées n'ont pas tendance à avoir des rapports sexuels avec les plus jeunes, car cela est déshonorant pour la femme pire encore si celle-ci est une enseignante à l'université. Signalons toutefois qu'il n'y a pas des jeunes femmes dans l'enseignement supérieur au Congo. Les faveurs des enseignantes envers les étudiants sont moins sollicitées par la gence féminine. Par contre, les enseignants ont tendance à courtiser leurs étudiantes et c'est le désir de ces derniers de les connaître sexuellement.

Face à ce phénomène, on peut se demander s'il existe des gardes fous institutionnels moraux et légaux. On sait que certains pays ont récemment renforcé leur dispositif législatif et réglementaire en prenant une série de mesures visant à protéger les femmes victimes du harcèlement sexuel et à punir les auteurs de tels actes. C'est ainsi que les femmes peuvent recourir aux tribunaux si elles estiment être lésées par des hommes qui recourent au harcèlement sexuel. C'est le cas des Etats Unis où la législation semble la plus avancée dans ce domaine. En Afrique centrale, la presse a relaté récemment le cas d'une femme employée de banque victime de harcèlement sexuel et de licenciement abusif qui a gagné un procès contre son patron (F. Ndjimbi, 2007). Au Congo, le code de la famille donne la possibilité à une femme de demander le divorce en cas de harcèlement sexuel. En dehors du mariage, on peut souligner le rôle moral que joue la religion dans le domaine de la sexualité. Ainsi celle-ci condamne toute forme de relation sexuelle hors du mariage. Sur le plan universitaire, il est prévu qu'un enseignant faisant preuve de harcèlement sexuel vis-à-vis des étudiantes devrait passer en conseil de discipline.

Il est important de saisir la nature des relations existantes entre enseignants et enseignés dans l'enseignement supérieur au Congo. Dans le cadre de ces relations sont nés le harcèlement et le phénomène du « droit de cuissage » à l'Université Marien Ngouabi. Mettre à nu de telles pratiques et comprendre que l'enseignant devrait jouer chacun son rôle, suggérer des mesures pour faire respecter la déontologie professionnelle et l'éthique au sein de l'université, renforcer l'équité entre les hommes et les femmes à l'université.

L'objectif général est d'analyser les relations enseignants/étudiantes à l'université, facteur qui conditionne les performances scolaires des étudiantes au sein de l'enseignement supérieur. Les objectifs spécifiques de ce travail sont de : Montrer les caractéristiques et l'ampleur du harcèlement sexuel à l'université Marien Ngouabi; Analyser les conséquences de cette situation et suggérer des mesures pour améliorer les relations enseignants/étudiantes ;

Il nous faut interroger le fait du harcèlement sexuel pour en comprendre les contours et les conséquences. Ainsi, il est important de comprendre pourquoi des enseignants disposant pourtant un haut niveau d'éducation recourent au harcèlement sexuel. De même pourquoi les étudiants en général et les étudiantes en particulier au lieu de se contenter de leurs études, préfèrent la facilité (se vendre), quelle forme revêt ce phénomène et quelles en sont les conséquences pour les victimes (enseignant comme étudiante). S'interroger sur le harcèlement sexuel c'est donc chercher à comprendre les facteurs qui sont à l'origine de ce phénomène, les effets qui en résultent et les éventuelles solutions. Or, le problème semble largement ignoré et l'université fonctionne comme si le problème n'existait pas, adoptant de la sorte la politique de l'autruche.

Problématique

Notre problématique s'articule autour des trois questions suivantes :

- 1) Quels sont les facteurs qui sont à la base du harcèlement sexuel ?
- 2) Comment se caractérise le harcèlement sexuel et quelle est son ampleur à l'université ?
- 3) Quelle est son incidence sur le fonctionnement et les prestations rendues par la structure et comment y remédier ?

Méthodologie

Les indicateurs

Un certain nombre d'indicateurs a été utilisé pour évaluer le harcèlement sexuel et ses conséquences sur les étudiants, les enseignants ainsi que sur le fonctionnement de l'Université Marien Ngouabi. Ces indicateurs comporteront les variables quantitatives et qualitatives suivantes : Age, faculté, nombre d'années passées à l'université, nombre de cas de harcèlement subis, forme directe, forme indirecte, conséquences du harcèlement sur les résultats scolaires, comportement de la victime (consentement ou non consentement), problèmes posés par le harcèlement, nombre de succès scolaires, cause des succès, nombre de

redoublements, cause des redoublements, nombre de changements de filière, cause du changement.

Une enquête a été menée auprès d'un échantillon de 120 étudiants (dans cinq facultés et un institut choisi au hasard) dont 90 étudiantes et 30 étudiants afin de cerner l'ampleur du harcèlement sexuel, ses formes et ses conséquences sur le fonctionnement de l'université ainsi que son impact sur la vie académique des victimes. Un questionnaire comprenant des questions fermées et semi-ouvertes a été utilisé pour la collecte des informations et données sur le harcèlement sexuel auprès des étudiants. De même, les entretiens ont été menés auprès des chefs d'établissements (Secrétaires académiques, chefs de départements) et des syndicats des étudiants pour connaître les éventuels cas de harcèlement sexuel et les solutions apportées.

Ce travail se structure en quatre sections qui sont : cadre analytique et revue de la littérature (I), bref aperçu de l'Université Marien Ngouabi et poids des filles (II), présentation des résultats de l'enquête (III), conséquences et facteurs explicatifs du harcèlement sexuel (IV) et enfin les recommandations et la conclusion (V).

I. Le cadre analytique et la revue de la littérature

I.1. L'approche genre ou l'approche de l'empowerment

L'approche de l'empowerment peut aider à comprendre le phénomène du harcèlement sexuel. L'empowerment se définit comme le renforcement du pouvoir de la femme (Amekotou Akossiwa, 2004). L'empowerment comme acquisition d'un droit à la parole et à la reconnaissance sociale peut être considéré comme un processus vers l'égalité entre les hommes et les femmes. Pour des raisons de clarté, il est préférable d'utiliser le terme anglais « empowerment » à la traduction française comme « attributions de pouvoir » ou « obtention de pouvoir » (Hofmann et Marius-Gnanou, 2004).

Kemal Dervis, Administrateur du PNUD, à l'occasion de la journée internationale de la femme lance la déclaration suivante : « Si les femmes n'ont pas un pouvoir égal à celui des hommes, elles resteront en arrière. Telle est la réalité. C'est pourquoi le PNUD est déterminé à œuvrer avec ses partenaires pour permettre aux femmes d'accéder au pouvoir à tous les niveaux du processus décisionnel » (PNUD, 2007 p.89).

Le record mondial de la représentation politique des femmes parmi les chefs d'Etat et de gouvernement est déplorable. Au vingtième siècle, il n'y avait que quarante six femmes présidents et premiers ministres dans le monde, la durée du mandat de beaucoup d'entre elles a été courte, quelquefois moins d'un an. Certains pays africains sont dans cette catégorie misérable ou leur gouvernement ne compte pas des femmes (P Tiyanbe Zelesa, 2006 p.24)

Au Congo Brazzaville, on compte cinq femmes Ministres parmi les trente-quatre Ministres soit un taux de 14,7 %, ce qui montre un faible taux de participation des femmes dans le gouvernement. Sur le plan politique, les différents indicateurs et données disponibles révèlent une gouvernance encore imparfaite, bien que des progrès aient été enregistrés, depuis l'accession du pays à l'indépendance. (PNUD, 2007).

Des études montrent que la représentativité des femmes dans les cercles de décisions renforce non seulement l'équité et l'égalité entre les sexes, mais améliore aussi le climat de travail et les performances des institutions. Ainsi, l'empowerment comporte un double aspect positif, l'équité et la performance.

Dans les universités africaines, non seulement il y a peu de femmes qui sont aux postes de direction, mais dans le corps professoral, on constate aussi un nombre limité de femmes qui exercent le métier d'enseignant. La prédominance des hommes dans le corps enseignant renforce le pouvoir masculin, le recours au harcèlement sexuel des enseignants et défavorise les étudiantes. A la Faculté des Lettres, sur une cinquantaine d'enseignants, on estime le nombre de femmes à cinq, contrairement à la Faculté des Sciences Economiques où tous les enseignants sont quasiment de sexe masculin.

I.2. L'approche par la sociologie interactionniste

On peut aussi adopter l'approche de la sociologie interactionniste pour comprendre le harcèlement sexuel. On parle d'interaction sociale lorsque les acteurs sociaux s'y attachent des significations subjectives interprétables par les différents acteurs, qui leur permettent de tenir compte du comportement des autres et éventuellement de modifier le leur.

Les interactionnistes placent l'Action Sociale au centre de leurs analyses. Il est à signaler comme le note Guy Rocher (1969): qu'« une action sociale est une réalité totale, globale qui engage et influence la personnalité individuelle et qui forme en même temps un tissu social. Pour donner à ce travail une dimension globalisante, la théorie des interactionnistes est la mieux adaptée. La sociologie compréhensive de Max WEBER est notre modèle d'analyse. Pourquoi ce choix ?

Pour Max WEBER (cité par Guy Rocher, 1969) : « l'action est sociale dans la mesure où, du fait de la signification subjective que l'individu ou les individus qui agissent y attachent, elle tient compte du comportement des autres et en est affectée dans son cours ». L'action est avant tout individuelle et le fruit d'une production psychologique de l'acteur social, car l'auteur de l'action donne une signification à son acte. Et une action devient sociale dès lors que, d'après le sens que lui donne l'auteur, elle produit un effet sur le comportement des autres personnes. La finalité de l'action sociale est la transformation de celle-ci en relation sociale, et ceci est vrai si et seulement si les actions sont réciproques de sortes que chaque groupe social agissant se rapporte à l'attitude de l'autre.

Du fait de l'aubaine qui se présente à l'enseignant surtout au moment des épreuves orales, où il se retrouve seul avec l'étudiante, celui-ci profite de satisfaire ses instincts sexuels, propose à l'étudiante de céder à ses désirs en vue d'avoir des bonnes notes, au cas contraire c'est l'échec. L'étudiante contrainte par des avances de l'enseignant adopte un type de comportement différent. Céder à l'enseignant équivaldrait à commettre un acte immoral et à porter cet acte dans sa mémoire toute la vie ; ne pas céder reviendrait à se voir recalée et échouer. Des deux cas, la force coercitive du harcèlement et surtout l'influence de cette pratique dans les différentes facultés, contraignent les étudiantes à abandonner les études ou à

aller dans les facultés privées. Cette manière de faire et d'agir peut être expliquée par la sociologie interactionniste dans sa partie de la sociologie compréhensive de Max Weber.

L'étudiante ne saurait avoir raison devant les enseignants et surtout aux yeux de l'administration, d'autant plus que le conseil de discipline est quasi-inexistant dans les différentes Facultés de l'Université Marien Ngouabi. Même si ce conseil de discipline existait, il serait rare de voir des enseignants condamner un de leurs ; car aux dires de ces derniers, l'on ne peut donner raison à quelqu'un dont on est chargé d'instruire. La culture africaine en général et congolaise en particulier voudrait que la classe des aînés domine sur celle des cadets, d'où l'impunité dont font montre les enseignants.

Certes, les enseignants manifestent de temps en temps un comportement de harceleur, en utilisant des expressions malsaines lors des épreuves orales comme « tu dois passer au billard ». Le rôle des victimes dont elles sont, est parfois aussi provoqué en amont par des étudiantes elles-mêmes, d'autant que certaines d'entre elles proposent de céder aux avances des enseignants ; d'autres par des accoutrements extravagants sont des proies faciles aux yeux des enseignants d'où le qualificatif de « *quelque chose qui te dit mange moi* ».

Certains départements tel celui des Sciences et Techniques de la Communication dans la Faculté des Lettres et des Sciences Humaines est qualifié de « Sciences et Techniques de la Cuisine » par des étudiants, par le fait que le harcèlement y est fréquent car le taux des filles y est élevé.

I.3. Le harcèlement comme produit de la culture « aîné/cadet »

Le harcèlement sexuel est souvent possible parce que les relations entre l'homme et la femme, l'aîné et le cadet se traduisent dans la société en termes de pouvoir et de domination. En effet, dans les perceptions sociales, l'homme est censé dominer la femme de même l'aîné est censé dominer le cadet. Un proverbe congolais très répandu dit : « Les oreilles ne dépassent jamais la tête », cela signifie que l'homme est toujours au dessus de la femme. Dans la religion, c'est la même perception qui apparaît lorsque la bible dit : « La femme doit l'obéissance et la soumission à son mari qui est considéré comme son maître ». Ephésien : 5/22-23a.

Brookfield (2005) cité par Mejiuni et Obilade (2004 :240), soutient que le pouvoir est présent dans les plus petites interactions humaines. Ce pouvoir s'exerce à travers le corps, la sexualité, la famille, la parenté, les connaissances, etc.

A cet égard, Freire affirme que « la violence est initiée par ceux qui oppriment, exploitent, et ne reconnaissent pas les autres en tant que personnes et non par ceux qui sont opprimés, exploités et non reconnus » (1993 :55). C'est ce qui explique pourquoi les hommes battent, violent, harcèlent et exploitent sexuellement les femmes.

En Afrique traditionnelle, le système social est basé sur la nature des relations aînés/cadets et ces relations ne devraient souffrir d'aucune entorse ; il apparaît aux yeux des acteurs sociaux que les seuls dépositaires de la sagesse sont les aînés. La marginalisation des cadets va de pair avec celle des femmes qui sont reléguées au second plan. Aucune femme ne saurait se

considérer comme l'égale de l'homme car elle lui doit obéissance et soumission. En partant du postulat que la femme est inférieure à l'homme, ce dernier se croit doter de tous les pouvoirs même du harceleur. Conscient du fait que le harcèlement est un sujet tabou, et que dans la législation du pays, on n'en fait presque pas mention. Le harcèlement devient un fait naturel car le harceleur ne court aucun risque pénal et est sûr de son pouvoir hiérarchique.

Il va de même pour des hommes qui occupent des postes de responsabilités, car ils estiment de leur droit de dominer en possédant toute la gente féminine.

De même, l'entreprise devient, de jour le jour comme un enfer pour certaines femmes car certains responsables exercent une autorité sur la majorité des femmes travaillant sous leur tutelle. La grande majorité des cas de harcèlement sexuel dans les entreprises sont en effet enregistrés au moment de l'embauche. Et, les principales victimes sont des femmes jeunes en situation de premier emploi.

Toutes ces pratiques liées à la mentalité se sont donc répercutées dans les administrations jusqu'à nos jours. Le harcèlement sexuel en milieu scolaire a pris de l'ampleur au Congo et les victimes du côté des étudiants n'ont, comme dans le milieu entrepreneurial, aucun moyen de recours.

I.4. Revue de la littérature

Il y a nécessité d'élargir le corpus de la littérature sur les violences furtives dans les institutions d'éducation particulièrement à cause de leurs implications dans la qualité de vie et l'expérience académique des victimes. La documentation sur le harcèlement sexuel est toujours liée aux femmes. La liberté académique selon le genre se présente sous la forme la plus criarde du fait que dans l'environnement éducatif, les femmes sont considérées différemment que les hommes.

La réalité sociale est un ensemble de rapports de forces des groupes sociaux historiquement en lutte les uns les autres. C'est une construction de relations dissymétriques entre individus et groupes comme domination des hommes sur les femmes (Bourdieu, 1990 :2-31).

NACWEP¹ : définit le harcèlement sexuel comme l'usage du pouvoir pour mettre l'accent sur la sexualité ou l'identité sexuel de l'étudiant de manière à l'empêcher ou à détériorer le plaisir de ce dernier à apprécier le bénéfice de l'éducation (Till 1980 :7).

Dans la société, la femme est placée au second plan du fait que beaucoup d'hommes mettent en doute leur mérite et pensent toujours qu'elle est incapable de réaliser une œuvre en absence de l'homme.

¹ -Cité dans le Report on Research Conducted by the Equal Opportunity, Research Project, University of Cape. Town, 1994.

Selon Saida Yahya-Othman (2000), les performances de la femme sont jugées non sur la base de son mérite, mais sur d'autres facteurs qui sont censés l'aider. Les femmes parviennent à avoir des bonnes notes en échange d'une faveur de leur enseignant. Ces enseignants profitent aussi de cette situation pour les harceler et leur offrir les bonnes notes contre les rapport sexuels en les menaçant de leur donner les mauvaises notes pour les amener à négocier les notes, ceci concerne beaucoup plus les étudiantes. Saida ajoute que les femmes à IsHE ne sont pas épargnées du point de vue sécuritaire hors ou dans les campus. Elles sont traitées comme une classe à part et ne peuvent pas participer aux activités sociales et académiques au même titre que les hommes. Dans cet institut, elles sont privées de certains repas dans les cafétérias et leurs condisciples leur imposent la manière dont elles doivent-être habillées.

L'exemple de l'université de Dar es Salaam qui rapportait beaucoup de cas de harcèlement sexuel, dont l'enquête menée au sein de ladite université, a révélé des inconduites c'est-à-dire un mauvais comportement de la part de deux enseignants. Ces derniers avaient recalé à tort les étudiantes, celles-ci avaient refusé leurs avances et les enseignants ont créé des situations où elles devaient négocier pour avoir des bonnes notes. Ces deux enseignants avaient été renvoyés de l'université. Le harcèlement sexuel entraîne la destruction de la qualité de vie de l'université, la qualité de la formation universitaire de la victime en détruisant la confiance, (Current UCT, EORP 1994 :3)

Au Gabon, par exemple le harcèlement sexuel en milieu scolaire se nomme "Moyennes sexuellement transmissibles". Cette petite pointe d'humour cache mal le harcèlement sexuel dans l'enseignement secondaire et dans les universités du Gabon (Ndjimbi F., 2007).

Il est difficile à une femme travailleur de trouver un guide que ce soit dans le secteur de l'emploi ou dans le milieu académique. Les femmes n'arrivent pas à porter plainte compte tenu de l'insuffisance des preuves et craignent que cela soit considéré comme banal (Report on Research 1994).

Selon une étude effectuée au Burkina en 2004 par l'ONG la « Marche mondiale des femmes », plus de 65% de femmes disent avoir été sexuellement harcelées dans leur milieu de travail (Ibriga L.M. 2004).

Le rapport Conducted by the Equal Opportunity, Research 1994, traite des comportements malsains à l'égard des femmes dans les campus universitaires, deux points essentiels ressortent du rapport de recherche : premièrement, il fait état de la dévalorisation de la qualité de l'éducation et de la vie à l'Université par les violences et harcèlement sexuel. Le comité de recherche s'est basé sur les étudiants qui résidaient dans les campus universitaires. Deuxièmement, ce rapport stipule qu'il y avait la possibilité d'améliorer le climat au sein d'un campus afin de permettre un changement substantif. A la fin du rapport, sept recommandations avaient été faites sur le processus de transformation des campus de manière à inhiber le comportement lié aux agressions et harcèlements sexuels.

Selon Pierrette Bouchard (2007), le harcèlement sexuel commence tôt et prend les femmes et les filles comme cibles principales. Il est bien d'intégrer au processus de socialisation des préadolescents (es) et des adolescents (es).

I.5. Cadre juridique sur les droits humains au Congo

La République du Congo a ratifié en avril 2009 un grand nombre d'instruments juridiques internationaux de protection des droits humains. Parmi ces instruments juridiques internationaux figurent ceux relatifs aux droits des femmes. La convention internationale sur l'élimination de toutes sortes de discriminations à l'égard des femmes, le Protocole à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples relatifs aux droits de la femme ont été non seulement ratifiés par la République du Congo, mais aussi intégrés dans le bloc de constitutionnalité conformément au Préambule de la Constitution en vigueur.

Mais nonobstant cette volonté apparente exprimée par le législateur congolais, il n'est pas rare de constater des violations des droits de la femme au Congo.

Il s'agit d'un phénomène très présent, mais hélas toujours voilé par la société. De même, les craintes de toutes sortes par exemple dans le cas de notre étude exclusion des cours ou encore renvoi, par absence des preuves matérielles ou non convaincantes n'encourage pas les victimes à dénoncer les enseignants harceleurs.

II. Bref aperçu de l'Université Marien Ngouabi, poids des filles

Cette section nous conduira à faire un bref aperçu de l'Université au sein duquel l'étude a été réalisée. Hormis quelques informations portant sur l'université, cette partie parlera aussi du poids des filles au sein de ladite université, de l'ampleur ainsi que des différentes formes du harcèlement sexuel pratiquées au sein de cette université.

1.1. Bref aperçu de l'Université Marien Ngouabi

Il n'est pas aisé de décrire un phénomène au sein d'une institution sans faire un aperçu de ladite institution.

L'histoire de l'Enseignement Supérieur en République du Congo est marquée par plusieurs faits importants.

Créée par l'ordonnance numéro 29/71 du 4 décembre 1971 du Président Marien NGOUABI, l'Université de Brazzaville devient Université Marien Ngouabi le 28 juillet 1977, elle est localisée à Brazzaville ville capitale de la République du Congo. A la création de l'Université en 1971, elle ne comptait que quatre établissements, les Ecoles Supérieures de Droit, lettres et sciences devenant les Facultés de Droit et Sciences Economiques, des Lettres et Sciences Humaines (FLSH), des Sciences et l'Ecole Normale Supérieure, l'Institut Supérieur des Sciences de l'Education (INSSED). Peu à peu, plusieurs écoles et instituts furent créés.

Après l'année 1985 jusqu'en 1992, plusieurs établissements universitaires subirent des modifications c'est le cas de :

- l'INSSED redevient : Ecole Normale Supérieure (ENS) ;
- l'ENSET devient Ecole Normale Supérieure Polytechnique (ENSP) ;
- l'I.S.P.L disparaît totalement de l'Université ;
- l'Institut Supérieur des Sciences Economiques, Juridiques, Administratives et de Gestion
- (INSSEJAG) éclate en trois établissements, à savoir :
- la Faculté de Droit

- la Faculté des Sciences Economiques
- l'Institut Supérieur de Gestion (ISG)
- l'INSSSA devient la Faculté des Sciences de la Santé (F.S.SA).

En 1971, l'université de Brazzaville ne comptait que trois mille étudiants. Actuellement, l'Université Marien Ngouabi compte 20 629 étudiants en son sein et est constituée de onze établissements dont les facultés, les écoles et les instituts.

1.1.1. Les Facultés

Actuellement l'université Marien Ngouabi compte cinq facultés qui sont :

- Faculté des Sciences Economiques (FSE) ;
- Faculté des Lettres et des Sciences Humaines (FLSH) ;
- Faculté des Sciences (FS) ;
- Faculté des Sciences de la Santé (FSS) ;
- Faculté de Droit (FD).

1.1.2. Les Grandes Ecoles et Instituts publics rattachés à l'Université Marien Ngouabi

L'université Marien Ngouabi comprend trois écoles et trois instituts qui sont :

- Ecole Normale d'Administration et de Magistrature (ENAM);
- Ecole Normale Supérieure (ENS);
- Ecole Normale Supérieure Polytechnique (ENSP) ;
- Institut Supérieur de Gestion (ISG);
- Institut de Développement Rural (IDR);
- Institut Supérieur d'Education Physique et Sportive (ISEPS).

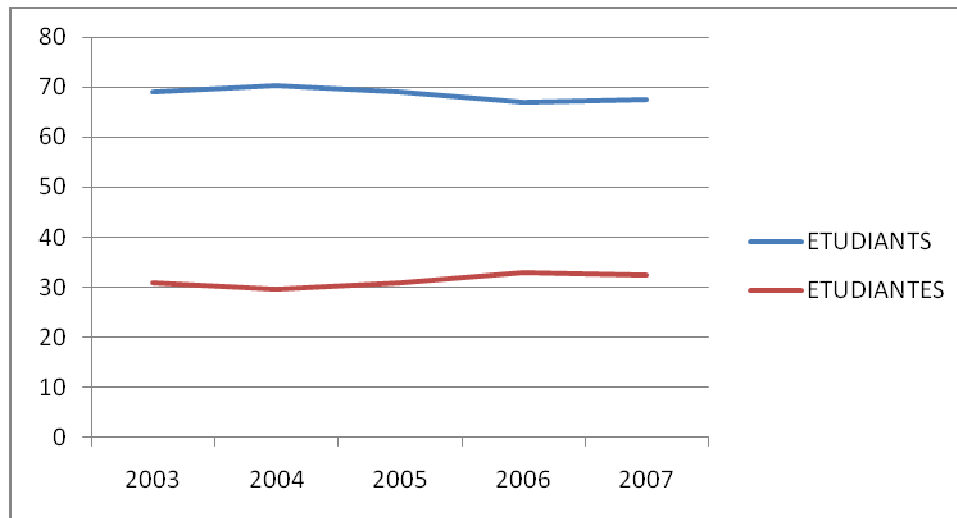
Le 7 Mars 2006, il a été procédé à l'inauguration du campus universitaire francophone de Brazzaville, en collaboration avec l'Agence Universitaire Francophone (AUF).

Concernant les effectifs du personnel enseignant de l'université Marien Ngouabi, en septembre 2005, 1121 enseignants avaient été recensés dont 575 enseignants permanents et 546 vacataires. L'effectif total du personnel administratif fonctionnaire de l'université Marien Ngouabi est de 75 sans oublier 481 contractuels, ce qui fait un total de 556 agents.

1.2. Poids des filles à l'Université Marien Ngouabi

Ce point permet d'avoir une idée sur la part des filles à l'Université en comparaison avec celle des garçons. En utilisant le fichier de la Scolarité Centrale de ladite Université portant sur les effectifs des étudiants inscrits par établissements, par programme, par niveau, par sexe et par année, nous nous sommes inspirés de la demande d'inscription pour estimer le poids des filles à l'Université Marien Ngouabi. Le graphique ci-dessous montre l'évolution de la demande d'inscription pendant une période de cinq ans dans six établissements dans lesquels l'enquête avait été menée.

Graphique n°1 : Evolution de la demande d'inscription des étudiants et étudiantes de 2003-2007 (en %)



Source : Auteur sur la base du fichier de la Scolarité Centrale (2009).

Le Graphique montre que la demande d'inscription est plus élevée au niveau des étudiants qu'auprès des étudiantes. Cette demande auprès des étudiants s'élève à 70,37% en 2004 alors qu'au niveau des étudiantes elle est de 29,63%. A partir des années 2005, la demande d'inscription chez les étudiants a baissé, soit 68,95% et 66,94% en 2006 et après elle a connu une légère croissance de 67,5% en 2007. Par contre, une tendance différente chez les filles, on constate une augmentation du taux d'inscription de 31,05% en 2005 et de 33,06% en 2006, et décroît à 32,5% en 2007. On constate que le taux d'inscription des étudiants est environ le double de celui des étudiantes sur toute la période.

II. Présentation des résultats de l'enquête

II.1. Ampleur du harcèlement sexuel à l'Université Marien Ngouabi

Une enquête avait été menée auprès des étudiants pour essayer de mesurer l'ampleur du harcèlement sexuel au niveau de l'université. De même, des entretiens ont été faits auprès de certains chefs de département de ladite université afin de faire un rapprochement avec les réponses données par les étudiants.

L'enquête menée auprès des étudiants a révélé que le harcèlement sexuel à l'Université Marien Ngouabi existe bel et bien, soit 78,33% des répondants disent oui sur l'existence du harcèlement sexuel en milieu universitaire, alors que 21,67% des enquêtés disent non. Aussi, la majorité des répondants reconnaît de l'ancienneté de ce phénomène à Marien Ngouabi soit 61,70%. A la question portant sur la connaissance des cas, la plupart des répondants ne connaît pas les cas des étudiantes harcelées soit 58,51% contre 41,49% de ceux qui connaissent les cas. On peut dire que bon nombre de ceux qui reconnaissent l'existence du harcèlement sexuel n'ont pas des preuves, c'est-à-dire qu'ils ont l'information de bouche à oreille.

Il est à signaler aussi que parmi ceux qui ont confirmés connaître les victimes du harcèlement sexuel, plus de 40% connaissent au moins un cas. Ces résultats corroborent avec les réponses recueillies lors de l'entretien avec quelques chefs de département de

l'Université Marien Ngouabi qui ont reconnu l'ancienneté, l'ampleur du harcèlement sexuel ainsi que les cas de victimes.

Concernant les victimes, 31% des étudiantes ont déclarés avoir été victimes du harcèlement sexuel. Le harcèlement sexuel n'est pas récent à l'Université Marien Ngouabi mais par contre c'est son ampleur qui est récente. Il a prit de ampleur à partir des années 2005 jusqu'à nos jours, soit 81,08% des étudiantes ont été victimes en 2007 alors que 7,14% représentent le taux des victimes en 2003. En plus, certaines victimes ont affirmé avoir été plusieurs fois victime du harcèlement sexuel, soit 46,42% de victimes l'ont subit deux fois et 10,71% des étudiantes ayant été victime trois fois de suite. 7,14%% des victimes ont un statut de mariées et ont déclaré que les coupables ne prennent pas en considération notre statut en disant que « cela n'est pas inscrit sur notre front ».

Trois chefs de département ont participé aux entretiens et les résultats révèlent bien l'existence et l'ancienneté du harcèlement sexuel en milieu estudiantin.

En ce qui est de l'ampleur du harcèlement sexuel, 2/3 de ces chefs de département reconnaissent son ampleur. Par contre, selon les 1/3 il est difficile de se prononcer sur la question parce que depuis qu'ils assurent ces fonctions (4 ans) ils n'ont traité que quelques rares cas. L'un des chefs de département a même été à l'origine de la réduction des effectifs des filles en Sciences et Technique de Communication (STC). Car selon lui, c'est dans ce département que la plupart des enseignants ont trouvé leur première et deuxième épouse, « chacun venait se servir comme il veut ».

Les quelques témoignages les plus poignants tirés de l'entretien avec certains chefs de département sont :

Témoignage 1 : *Il y a des cas réels ou même l'enseignant étant vieux et dit à l'étudiante que je suis tellement âgé que je ne pourrais qu'introduire mes doigts. C'est ce que l'un d'eux a qualifié de la délinquance sénile.*

Témoignage 2 : *Un autre cas vécu (2004) est celui concernant l'enseignant après avoir échoué à sa mission, attribua une note imméritée à l'étudiante cible. L'étudiante prend son courage en demandant sur quel barème celui-ci s'est basé pour évaluer, ce dernier lui dira clairement « surtout que tu fais l'économie de ça (sexe) » n'espère pas d'avoir validé le module. Ce n'est que quand tu arrêteras de faire « l'économie de ça (sexe) que tu marcheras sur les roulettes ». Et même quand l'étudiante se défend en disant qu'elle est mariée, l'enseignant lui réplique rien n'est inscrit sur ton front.*

Témoignage 3 : *Un enseignant, après avoir échoué dans ses stratégies de convaincre l'une des étudiantes désirée de sa classe avait jugé bon d'attribuer des mauvaises notes à toute la classe. Quelques temps après avoir atteint son but, sûrement avec l'aide d'un intermédiaire, il était devenu l'enseignant le plus célèbre car il n'y avait plus d'idiots dans cette classe et la dernière note était 12/20. On n'était donc obligé de retirer nos programmes auprès de cet enseignant.*

Sur la question de savoir si le harcèlement sexuel était favorisé par un certain nombre de comportement des enseignants et des étudiantes, 62,76% des enquêtés affirment qu'il est dû aux comportements des enseignants ; 22,34% d'entre eux ont affirmé qu'il est dû aux comportements des enseignants et étudiantes, et enfin, ceux qui pensent que le harcèlement est favorisé par les comportements des étudiantes soit un taux de 2,12%.

II.2. Manifestation du harcèlement sexuel

Le harcèlement sexuel est un processus constitué de différents types d'agissements qui se développent dans le temps. On note une insistance sur la fréquence des agissements en causes et on souligne la répétition et la persistance de l'action.

Merit Board (1981 :2)², définit le harcèlement sexuel comme un commentaire verbal non sollicité délibéré, ou répété, geste ou contact physique de nature sexuelle prenant aussi la forme d'un comportement violent voilé, ou les mots d'une façon répétée constitue aussi une forme de harcèlement sexuel.

Selon les réponses des enquêtés, le harcèlement sexuel se manifeste en premier lieu par des blagues ou propos malsains (43,61%) ; des gestes, paroles et attouchements (41,48%) des regards dissimulés (20,21%); des propositions de rencontres (15,95%); des paroles d'intimidations (12,76%) et les appels téléphoniques répétés (9,57%).

De même, les étudiants ont été interrogés sur la contre partie du harcèlement sexuel et selon eux, le harcèlement sexuel a pour contre partie : des bonnes notes et argent (62,76%) ; le passage en classe supérieur et l'argent (30,85%), argent et cadeaux (11,7%), mariage (6,3%) stage d'intégration au CHU (3,1%) et travail (2,1%).

En ce qui est de l'âge des coupables du harcèlement sexuel, 57 étudiants sur 94 ont répondu à cette question. Les réponses recueillies auprès de ces étudiants sont les suivantes : 63,2% ont déclaré que les harceleurs ont un âge se situant dans la fourchette de 40 à 50 ans et en plus, 36,8% ont déclaré que l'âge des harceleurs varie entre 51 et 60 ans.

L'un des témoignages recueilli des entretiens avec certains chefs de département confirme les réponses des étudiants sur l'âge des coupables du harcèlement sexuel en milieu universitaire, confère témoignage 1.

II.3. Formes du harcèlement sexuel à l'Université Marien Nguabi

On fait allusion aux moyens utilisés par les coupables pour s'approcher ou encore pour communiquer avec les étudiantes cibles. L'enseignant peut lui-même se présenter devant la fille désirée pour exposer son problème, et ce rapprochement peut se manifester par des gestes, des paroles douces ou quelquefois menaçantes. C'est ce qu'en a appelé la forme directe, soit 32% des répondants disent que les coupables du harcèlement sexuel utilisent cette forme et 17% des harceleurs passent par un intermédiaire pour s'approcher de la fille c'est ce qu'en a appelé la forme indirecte. Souvent, le harceleur utilise un étudiant ou une étudiante (la personne la plus proche de l'étudiante désirée). Enfin, le harceleur peut aussi utiliser les deux formes au cas où la première procédure n'aboutit pas ou encore les deux au même moment pour atteindre le plus vite possible son objectif (satisfaction des instincts sexuels) soit 51% des répondants l'ont affirmé.

Les réponses recueillies de l'entretien en ce qui est de la forme du harcèlement sexuel pratiquée à l'université Marien Nguabi sont que les enseignants pratiquant le harcèlement sexuel utilise toutes les formes, directe, indirecte ou soit les deux au même moment. Les deux

²- cité par Funmi Bammeke.

formes sont utilisées car quelque fois l'enseignant utilise un étudiant pour faciliter le contact et ce dernier bénéficie des bonnes notes.

III. Conséquences du harcèlement sexuel

Le harcèlement sexuel à l'université peut entraîner plusieurs conséquences qui se manifestent à différents niveaux. Le harcèlement sexuel peut premièrement porter atteinte au fonctionnement de la structure au sein de laquelle elle est pratiquée. Deuxièmement, il dévalorise l'éthique professionnelle. Et troisièmement, le harcèlement perturbe incontestablement la scolarité de la victime, son équilibre psychologique et voir même sa relation avec la famille.

III.1. Conséquences sur le fonctionnement de l'université

Le harcèlement sexuel entraîne plusieurs conséquences sur le fonctionnement de l'université. Selon l'enquête, la pratique du harcèlement sexuel à l'université entraîne l'inefficacité du système soit 56,38% des répondants ont donné cette réponse par le seul fait que les enseignants n'évaluent plus les étudiants sur la base des compétences et aptitudes. Ceci parce que le harcèlement sexuel a pour contre partie l'attribution d'une bonne note ou encore le passage non mérité. 31,91% des enquêtés ont déclaré que le harcèlement sexuel a pour autres conséquences la délivrance des diplômes non mérités.

28,73% des enquêtés ont affirmé aussi que le harcèlement sexuel ne donne pas l'opportunité aux victimes d'avoir une formation adéquate et aussi un désintéressement chez les filles à s'inscrire au sein de Marien Nguouabi. Enfin, pour 5,31% des enquêtés le harcèlement sexuel peut de même avoir pour conséquence, la propagation des IMT.

En ce qui concerne les réponses recueillies des entretiens avec les chefs de département, les conséquences du harcèlement sexuel sont multiples. Le harcèlement sexuel discrédite la valeur de la structure au sein de laquelle elle est pratiquée et nuit à la performance du système. Cette pratique peut avoir pour conséquences : une mauvaise image de l'université, la contre performance (note au rabais) qui va entraîner la baisse de niveau des étudiants. La finalité est que l'Université n'atteindra plus ses objectifs.

Il sied de signaler que d'une part 25% des victimes ont déclaré avoir changé de département suite aux menaces pour les uns et aux échecs pour les autres ; et d'autre part près de 14,28% des victimes avouent avoir changé de faculté à cause des échecs liés à la pratique du harcèlement sexuel par le corps professoral.

En essayant de faire la répartition de cette pratique par faculté, l'on constate que la Faculté des Lettres et des Sciences Humaines (FLSH) est de loin la faculté où cette pratique est la plus répandue, cela se traduit par le pourcentage des étudiantes harcelées 42, 85%. Ce fait s'explique par le fait que la FLSH est le plus grand de tous les établissements de l'Université Marien Nguouabi, avec plus de dix départements, et l'effectif des étudiantes est élevé car nombreuses sont celles qui la fréquentent. La deuxième faculté où cette pratique est courante est la Faculté de Droit avec près de 28, 57%, et en dernier c'est la Faculté des Sciences Economiques (FSE) avec 17, 85%. Les raisons précédemment évoquées se trouvent être les mêmes dans chaque faculté. Notons que cette pratique est non moins visible dans certains établissements de l'université Marien Nguouabi tels la Faculté des Sciences de la Santé (FSS); La Facultés des Sciences (FS) et l'Institut Supérieur de Gestion (ISG) avec près de 10, 71%.

L'harcèlement ne s'applique pas exclusivement aux étudiantes, leurs condisciples masculins en font aussi des frais de la part de certains professeurs. Ce fait est moins visible chez les

étudiants car ils le subissent d'une manière indirecte, les personnes visées sont des étudiantes mais par le biais des relations amicales avec les étudiants, ceux-ci en souffrent. Le transfert des sentiments pousse certains enseignants à punir des étudiants qui se trouvent sur leur « terrain de chasse » car ils constituent une entrave à leurs buts. Lors de notre enquête, plus de 13 étudiants avouent connaître nombre de leurs condisciples étudiants qui auraient abandonné les études ou tout simplement changé de faculté ou filière pour causes d'harcèlement. L'enseignant désirant une étudiante ne voudrait pas voir des étudiants autour de celle-ci car ces derniers seraient considérés comme des obstacles d'où il semblerait normal à ses yeux de les punir pour les tenir loin de la cible visée.

Conséquences sur l'image interne et externe de l'Université

Le harcèlement sexuel peut avoir pour conséquence une mauvaise image de l'université Marien Nguabi en tant que structure de formation des cadres supérieurs d'une nation. Ce phénomène peut produire un certain nombre de doutes du côté des promoteurs d'entreprises privées ou publiques en ce qui concerne le recrutement des cadres formés par ladite université. Car, connaissant la réalité de la contre partie du harcèlement sexuel (le non mérite des diplômés). En cela, les diplômés délivrés par l'université peuvent être sous-estimés.

La pratique du harcèlement est courante dans les établissements de l'Université Marien Nguabi. Du 16 au 18 décembre 2010, s'est tenu un séminaire de renforcement des capacités des enseignants dudit établissement faisant l'état de lieux sur l'acte pédagogique. Ce séminaire a été organisé par le Syndicat des Enseignants du Supérieur (SYNESUP). A l'issue de ce séminaire, plusieurs thèmes avaient été développés sur « Ethique et Gouvernance, les comportements déviants et leur manifestation etc... »

En ce qui concerne les comportements déviants, plusieurs thèmes ont été tirés de ce grand titre, l'une des enseignantes a commenté la présente étude sur le harcèlement sexuel à l'Université Marien Nguabi. Donnant suite aux commentaires fait par l'enseignante, un échange d'idées eût lieu entre les séminaristes et certains enseignants ont reconnu l'existence de la pratique du harcèlement par certains de leurs collègues véreux alors que d'autres ont tout simplement réfuté cet argumentaire sur la pratique du harcèlement au sein de l'université. Parmi les enseignants ayant reconnu l'existence de la pratique du harcèlement sexuel, trois d'entre eux ont même fait des témoignages sur cette pratique.

Nombreux sont les facteurs qui contribuent à la pratique du harcèlement sexuel. Ces pratiques peuvent être endogènes et exogènes au corps professoral. Parmi les facteurs endogènes on note entre autres le manque de cohérence entre le sujet d'examen et le cours, le manque de barème etc. Lorsque l'étudiante est admissible, les épreuves orales sont les lieux où les enseignants profitent pour mettre en pratique le harcèlement, cela s'illustre par le nombre des rendez-vous fixés par des professeurs aux étudiantes, l'admission est assujettie à l'argent pour les étudiants ou « à la cuisse » pour les étudiantes. Ces faits ont contribué aux changements d'établissement pour ne plus continuer à subir le harcèlement et lorsqu'il y a consentement, celles là deviennent des 2^{ème} ou 3^{ème} épouses des enseignants. Comme facteurs exogènes au corps professoral, l'on peut évoquer l'accoutrement extravagant des étudiantes, la familiarité déshonorante entre les professeurs et les étudiantes, etc.

Les enseignants ont décrié ce phénomènes, disant soyons nous même nos propres médecins en cherchant à se corriger. Et ensemble ils ont fait des propositions de dénoncer les acteurs du harcèlement sexuel. Monter une direction pédagogique recueillant les plaintes des étudiantes

et aussi des enseignants en vue d'éradiquer cette pratique, car cette pratique ternit l'image extérieure de l'Université Marien Ngouabi et lui donne une image de dépravation.

III.2. Conséquences sur l'éthique professionnelle

Le harcèlement sexuel peut aussi être à la base de la dévalorisation de certains enseignants pratiquant celui-ci. L'enquête révèle de même que le harcèlement sexuel peut aussi entraîner la destruction de l'éthique et de la crédibilité du corps professoral en particulier et en général de l'université cela a été affirmé par 36,17% des étudiants. Ainsi, le harcèlement sexuel venant d'un supérieur peut créer auprès de la victime un esprit de révolte et cela peut entraîner un conflit entre le harceleur et la victime. Cette situation peut conduire à un manque de respect de l'étudiante envers son professeur et cela entraîne le manque de crédibilité des enseignants harceleurs.

Réaction de l'enseignant en cas de refus

En cas de refus, 5,31% des victimes ont déclaré que la réaction du harceleur était neutre, 27,65% ont reçu des insultes, et 5,31% représente le taux des victimes qui ont été sanctionnés à ne plus participer aux cours. De même, 30,04% des victimes reconnaissent avoir été menacé, 62,76% ont vu s'attribuer une mauvaise note causant les échecs de la plupart des étudiantes victimes à Marien Ngouabi.

Les résultats de l'entretien, viennent aussi confirmer les réponses données par les étudiants sur l'attribution de bonnes notes et/ou mauvaises notes pour les victimes du harcèlement sexuel. Le témoignage de l'un des chefs de département est formulé comme suit : *« un enseignant faisait des avances à une étudiante, si je l'ai su c'est parce qu'avant sa soutenance, l'étudiante est venue me voir se plaignant de ne pas mettre dans son jury un tel enseignant qui lui avait fait des avances en la menaçant et disant dans tous les cas je t'aurai. De là, j'étais obligé de veiller sur ses notes et curieusement pendant les épreuves orales on lui attribua une note de 2/20 connaissant le problème, j'avais juste demandé pourquoi cette note, et puis j'ai demandé à l'enseignant de lui donner une note de 10/20 ».*

III.3. Conséquences sur les performances des étudiantes

Les conséquences sont plus nombreuses du côté des victimes que sur le fonctionnement de l'université Marien Ngouabi. Le harcèlement sous toutes ses formes (physique, psychologique, verbale ou sexuelle) a des répercussions dramatiques qui ne sont plus à démontrer. Les conséquences psychologiques et sociales sont graves, comme par exemple, la perte de l'estime de soi, la dépression, l'isolement, l'échec scolaire pour ne citer que les plus néfastes.

Selon l'enquête, 59,57% des répondants pensent que le harcèlement sexuel entraîne une baisse des performances chez les victimes simplement parce que sa contre partie est l'attribution de bonnes notes (62,76%) ou passage en classe supérieur (30,84%), sans avoir mérité et ceci au cas où il y a consentement. Ce phénomène décourage aussi certaines victimes qui ont les ambitions d'aller plus loin dans leurs études et les poussent à quitter l'université (32,97%) afin de trouver leur compte à ailleurs parce que en cas de refus, elles se voient attribuer une mauvaise note. De même, 56,1% des étudiants pensent qu'il est aussi l'une des causes de redoublement de certaines étudiantes victimes du harcèlement sexuel. Cette situation pousse les victimes soit à changer de département (29,27%), soit à changer de Faculté (7,32%). Les témoignages des étudiants rapportent aussi quelques cas d'abandon au niveau des jeunes filles victimes du harcèlement sexuel.

Enfin, le harcèlement sexuel a plusieurs conséquences au niveau de l'étudiante et pose deux problèmes : premièrement lorsque l'étudiante accepte, il crée le favoritisme (l'attribution des bonnes notes et passage en classe supérieure non mérités). Deuxièmement, lorsqu'il y a refus, le harcèlement sexuel peut empiéter sur les performances de la victime c'est-à-dire conduit à l'échec.

En définitive le harcèlement sexuel peut entraîner l'admission ou un échec non mérité. Le harcèlement sexuel venant d'un supérieur hiérarchique a des conséquences beaucoup plus graves sur la santé morale de la victime, car le traumatisme est beaucoup plus considérable parce qu'il est plus difficile de trouver des recours. A cela, la victime génère la peur, le traumatisme, garde le silence et s'interdit d'en parler par peur d'être exclues de l'établissement.

IV. Facteurs explicatifs du harcèlement sexuel à l'Université Marien Ngouabi

On parlera à ce niveau des facteurs qui expliquent la pratique du harcèlement sexuel en milieu étudiantin.

Les enseignants pratiquant le harcèlement sexuel sont attirés par le physique des étudiantes, négocient avec elles (sexe contre note ou passage). Quand la procédure échoue, ils identifient l'écriture de l'étudiante pour la menacer.

Les réponses apportées par les étudiants interrogés en ce qui concerne les facteurs qui expliquent le harcèlement sexuel s'articulent autour des aspects liés à la relation de pouvoir, de culture, de la structure du corps enseignant etc.

IV.1. Facteurs liés à la culture

En ce qui est de la culture comme facteur explicatif du harcèlement sexuel, l'enquête menée auprès des étudiants de l'université a révélé que le harcèlement sexuel est dû à la culture des congolais en général soit 9,57% et en particulier à la culture des enseignants soit 7,44%.

IV.2. Facteurs liés aux relations de pouvoir

Cette situation correspond à un abus de pouvoir d'un supérieur hiérarchique qui se prévaut de sa position et de son autorité d'une manière abusive. Cet abus de pouvoir peut être le fait d'un enseignant, ou du personnel de l'administration de l'établissement. Il est très rare que ce soit le fait d'un étudiant, car il est difficile qu'un étudiant impose les rapports d'intimité à son condisciple étudiante (pour le cas du Congo), puisque ce dernier ne détenant pas un quelconque pouvoir sur elle.

Selon l'enquête, 61,70% des répondants ont déclaré que le harcèlement sexuel est dû à la relation de pouvoir, car les enseignants ont le pouvoir d'évaluer les étudiants suite à un devoir, un examen etc., et ils se disent incontournables.

IV.3. Facteurs liés à la structure du corps enseignant

La structure du corps enseignant fait penser à la composition des enseignants par rapport au sexe dans le cas de notre étude. Sur cette question, 2,12% des répondants ont déclaré que le harcèlement sexuel peut être expliqué par rapport à la composition du corps enseignant. En effet, il existe une inégale représentativité de sexe féminin dans la structure du corps enseignant à l'Université Marien Ngouabi, les femmes peuvent être comptées du bout des doigts. De même, 19,15% représentent les taux des répondants qui pensent que le

harcèlement sexuel est dû à la relation de pouvoir associé à la rareté des enseignantes c'est à dire par le fait qu'il n'y a pas assez d'enseignante et donc leurs condisciples profitent de ce vide.

A cette question, l'entretien passé avec les chefs de département a permis de recueillir un certain nombre d'informations sur leur point de vue. Selon eux le harcèlement sexuel n'est pas lié à la tradition ni à la culture des congolais car dans le temps, les filles étaient beaucoup surveillées et on les faisait marier parfois à l'âge de 9 ans pour éviter que l'on abuse d'elles.

Ce phénomène est plutôt dû à la transformation de la culture par rapport au modernisme, parce qu'avant l'enseignant avait du respect envers l'enseigné et vice versa (aujourd'hui, avec le modernisme surtout dans le domaine des télécommunications.

« La modernisation est venue bafouer les règles de l'ancienne école et a permis une communication perpétuelle entre les enseignants et les enseignés. A notre époque on trouvait à l'école primaire des jeunes filles âgées jusqu'au moins 19 ans, mais il n'y avait pas le harcèlement sexuel ».

Dans les milieux Kouyous par exemple (au nord du pays), ce sont les oncles qui initiaient leurs neveux à l'activité sexuelle en utilisant leurs jeunes femmes parce qu'on ce temps, l'homme pouvait avoir 3 à 5 femmes. Et cela pour éviter que les neveux puissent faire le vagabondage parce que le harcèlement sexuel était considéré comme un crime sous peine d'une amende. Pour les chefs de département, le harcèlement sexuel est lié à la relation de pouvoir puisque ce sont les enseignants qui ont le pouvoir d'évaluation et non vice versa. Le problème du harcèlement est aussi un problème de mentalité.

V. Recommandations

Les recommandations sont orientées à l'endroit des autorités universitaires. Elles doivent prendre un arsenal de mesure pour sanctionner les enseignants acteurs du harcèlement sexuel dans les conseils de discipline.

- ✓ introduire un programme d'instruction civique dans l'enseignement supérieur afin de connaître les droits et libertés de chacun pour espérer à une société qui respecte les droits ;
- ✓ créer des voies de recours pour garantir les droits des victimes car elles ont peur de dénoncer parce cela peut coûter leur vie académique ;
- ✓ monter un comité de lutte contre les violences de toutes formes faites à l'endroit des étudiants (es) au sein de l'université. Ce comité, doit être constitué des enseignants irréprochables et crédibles appliquant des sanctions sur toutes formes de violences afin de chercher à éradiquer ce phénomène. Ce comité servira aussi de protection pour les victimes.
- ✓ développer le sens de la responsabilité chez les enseignants en respectant la personnalité des uns et des autres ;

Conclusion

Le harcèlement sexuel occupe la première place parmi les différentes formes de violences subies par les femmes en milieu éducatif.

Comme cela a été souligné dans l'introduction, c'est devant la nécessité de réfléchir sur ce que peuvent être les conséquences du harcèlement sexuel à l'université Marien Ngouabi qu'a été entreprise cette étude.

A partir d'une enquête menée à l'université Marien Ngouabi, il a été démontré que le harcèlement sexuel revêt plusieurs formes dont le but final est d'assouvir des instincts purement sexuels des uns « les harceleurs » mais dont les conséquences pour les autres (les victimes) sont totalement négatives d'une part, dans le cursus universitaire et d'autre part dans le développement psycho affectif des victimes ainsi que la perception du milieu de formation.

L'objectif principal était d'évaluer l'incidence du harcèlement sexuel en milieu socioéducatif. Comme objectifs complémentaires, la recherche visait à exposer certains facteurs associés à la pratique du harcèlement sexuel.

C'est vrai que les problèmes du harcèlement sexuel sont surtout vécus par les femmes, et il est entendu que les hommes (étudiants) peuvent aussi être confrontés à ce problème mais, le phénomène est beaucoup moins récurrent ou presque inexistant.

Il est très difficile que l'étudiante refuse directement et clairement les avances de son professeur. La relation hiérarchique ne permet pas toujours l'expression du moi profond. La relation enseignant/étudiante induit une domination dont l'étudiante n'est pas toujours consciente. L'enseignant peut en profiter s'il n'est pas guidé par des principes éthiques et déontologiques. Malgré les études menées par les associations luttant contre les violences faites à l'égard des femmes au Congo, les établissements secondaires et universitaires ont mis en place aucun moyen de prévention, de protection ou d'aide aux victimes du harcèlement sexuel. De ce fait, celles-ci gardent leur silence, faute d'une absence des voies de recours. Les autorités publiques (Ministère de l'enseignement supérieur, le Ministère de la justice) doivent donc veiller aux respects des règlements protégeant les femmes contre toutes sortes de violences. Car ce phénomène peut avoir plusieurs conséquences néfastes sur le fonctionnement de la structure qui la pratique et aussi sur les performances des victimes.

La lutte contre le harcèlement sexuel en milieu universitaire doit être un défi à relever car le sujet reste encore tabou. Le défi consiste à être capable de créer un climat de paix, de confiance et de respect mutuel dans les salles de classe qui encourage la promotion au travail sans tentative de tirer parti d'une position quelconque.

La scolarisation est considérée de nos jours comme un outil de développement incontournable, mais à cause de l'existence du harcèlement sexuel en milieu éducatif, elle ne satisfait plus totalement les attentes des populations qui l'ont définitivement intégrée dans leur culture.

Bibliographie

- **Amekotou Akossiwa k. 2004**, « La promotion du développement durable par le renforcement de capacité (éducation et formation) des femmes et des jeunes filles par l'ONG ASMENE au Togo ». Colloque développement durable, leçon et perspectives Tome 2 Burkina Faso du 1er au 4 juin 2004
- **Boudon R.** (1979) : la logique du social. Introduction à l'analyse sociologique ; Paris ; Hachette, **G. Ferreol** : Dictionnaire de sociologie ; Armand Colin ; Paris 1995).
- **Bouchard, Pierrette (2007)**, Consentantes ? Hyper sexualisation et violences sexuelles. Rimouski : CALACS de Rimouski., édition Sisyphe.
- **Bourdieu P et Passeron J –C** (1970), La reproduction. Eléments pour une théorie du système d'enseignements, Paris, Ed Minit.
- et les hommes.
- **Current UCT (1994)**, Policy-Makers' Assessment of the implementation of recommendations made by the 1991 committee of enquiry into sexual harassment: Report on Research Conducted by the Equal Opportunity, Research Project, University of Cape. Town, 1994.
- **Funmi Bammeke (2000)**, Sociocultural Implications of Wife Beating Among the Yoruba in Ibadan City, Nigeria (eds) Felicia Oyekanmi Men, Women and Violence édition CODESRIA 2000.
- **Ghiglione R. et Matalon B.** : les enquêtes sociologiques, Paris ; Armand Colin, (1978).
- **Ibriga L M.** (2004), Harcèlement sexuel un défi ignoré...banalisé même : un signe de mal gouvernance, Dossier-Sankara.
- **Keane J. Shore** (2003) : Politique d'égalité des chances entre les filles et les garçons, et entre les femmes
- **Mafoukila C M** (2006) Harcèlement et violences sexuels en milieu scolaire Brazzavillois. Situation des filles et des femmes, de l'école primaire à l'université. Colloque international Éducation, Violences, Conflits et Perspectives de Paix en Afrique, Yaoundé, 6 au 10 mars 2006
- **Mbata Betukumesu A.et al**, (2005). Université et libertés académiques en République Démocratique du Congo. Editions série de livres du CODESRIA Dakar.
- **Mejiuni et Obilade**, (2004 :240), « Il est des femmes têtues » : Pouvoir, violence faites aux femmes et défis de la religion. CODESRIA, bulletin numéro spécial : La femme Africaine.
- **Ndjimbi F.** (2007). Gabon, le harcèlement sexuel : cas particulier de l'enseignant. Publié le 29-09-2007 Source : Business Gabon

- **PNUD**, 2002 Approfondir la démocratie dans un monde fragmenté, rapport mondial sur le développement humain.
- **PNUD**, 2007, Gouvernance, cohésion sociale et développement humain durable en République du Congo, rapport national sur le développement humain 2006-2007, décembre, Brazzaville.
- **Poaty-Mokondzhy L-S** (2007), Sexualité féminine précoce et prostitution : essai de réflexion sur les facteurs déterminants au Congo-Brazzaville, UEPA 5^e Conférence Africaine sur la Population, Arusha Tanzanie.
- **Rocher G.** (1969) : Introduction à la sociologie générale, Tome I : L'action sociale ; collection Le Point, Paris.
- **Report on Research** Conducted by the Equal Opportunity, Research Project, University of Cape. Town, 1994
- **Saida Yahya-Othman (2000)**, Engendering Academic Freedom (eds) Ebrima Sall WOMEN IN ACADEMIA: Gender and Academic Freedom in Africa edition CODESRIA 2000 Tanzania.
- **Zelesa Tiyambe P.**, 2006, Madame la présidente : la dynamique de la dimension genre en mutation dans la politique en Afrique p.24-26, CODESRIA bulletin numéro spécial, « La Femme Africaine ».